

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2016 A ALLASSAC

ETAIENT PRESENTS :

MR JEAN-LOUIS LASCAUX : MAIRE D'ALLASSAC
MME MARIE PIERRE PORTE : TRESORIERE - TRESOR PUBLIC ALLASSAC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE - C.A.B.B. :

ETAIENT PRESENTS :

MR CHRISTOPHE BOULOUX : ALLASSAC
MR JEAN BAPTISTE PEYRAT : ALLASSAC, VICE PRESIDENT
MR JEN-PIERRE VERNAT : BRIVE
MR BERNARD LONGPRE : BRIVE, VICE PRESIDENT
MME CHRISTIAN BERNET : CHARTRIER-FERRIERE
MR RAYMOND LAFONT : CHASTEAX
MR JEAN PIERRE BEYLIE : CHASTEAX
MR GUILLAUME PELISSIER : COSNAC
MR PAUL MONTEIL : COSNAC
MR JEAN PIERRE BERNARDIE : DAMPNIAT, PRESIDENT
MR GUY COSTE : DAMPNIAT
MME FRANÇOISE JUILLAT : LARCHE VICE PRESIDENTE
MR MICHEL FOURNET : LARCHE
MME COLETTE POMAREL : LISSAC/COUZE
MR ALAIN RIGOUX : MALEMORT, VICE-PRESIDENT (MALEMORT/CORREZE)
MR DENIS LEMIERE : MALEMORT (MALEMORT/CORREZE)
MR DANIEL AUZELOUX : MANSAC
MR JEROME CARBONNEL : ST CERNIN DE LARCHE
MME MARIE-PAULE TOURNADOUR : ST PANTALEON DE LARCHE, TRESORIERE
MR DENIS LOUBRIAT : ST PANTALEON DE LARCHE
MME JOËLLE FERLAL : ST VIANCE
MME JOSIANE BERTHY : ST VIANCE
MR MAURICE GOLFIER : STE FEREOLE
MR JEAN PAUL CLERGEAU : TURENNE
MR CHRISTIAN BOUBERT : TURENNE
MR JEAN PIERRE DALIER : USSAC
MR RENE PLANADE : USSAC, SECRETAIRE
MR AIMÉ PONS : VARETZ
MME CATHERINE GOULMY : VARETZ
MR JEAN-CLAUDE REYNAUD : VOUTEZAC (POUVOIR)

ETAIENT EXCUSES :

MME ANNE MAILLARD : CHARTRIER-FERRIERE
MR DANIEL PAJOT : CUBLAC
MR PATRICK VIGNOT : CUBLAC
MME SYLVIE VILLEBONNET : LA CHAPELLE AUX BROCS
MR PHILIPPE MERCIER : LA CHAPELLE AUX BROCS
MR FRANCK VALET : LISSAC/COUZE
MR CHRISTOPHE ELY : MALEMORT (VENARSAL)
MR HUGUES DUBOIS : MALEMORT (VENARSAL)
MME SONIA GOUDOUR : MANSAC
MR JEAN-MARC FILONCZUK : NOAILLES
MR MICHEL COUFFY : NOAILLES
MR ALAIN MARTY : ST CERNIN DE LARCHE
MR YANNICK MACHEIX : STE FEREOLE
MR LOUIS CAPELLOT : VOUTEZAC (POUVOIR A MR REYNAUD)

COMMUNES ADHERENTES A TITRE INDIVIDUEL :

ETAIENT PRESENTS :

DR JEAN-LUC RONDEAU : CHAMBOULIVE
MR BERNARD GOURINEL : CHAMBOULIVE, VICE-PRESIDENT
MME ODETTE CIBLAC : CONDAT SUR GANA VEIX
MR PHILIPPE LAVAUX : DONZENAC
MME ANNETTE CONJAT : DONZENAC
MME DOMINIQUE MOMOT : DONZENAC
MR JEAN-CLAUDE BOMBILLON : ESPARTIGNAC
MR EMMANUEL PRECIGOUT : ESPARTIGNAC
MME MARYSE CHAUZAS : ESTIVAUX
MR ROBERT LYORIT : ESTIVAUX
MR SERGE VERDIN : LAMONGERIE
MR JEAN-CLAUDE BERNIS : LAMONGERIE
MME VERONIQUE DALY : OBJAT, VICE-PRESIDENTE (POUVOIR)
MR PHILIPPE BRAVARD : ORGNAC SUR VEZERE
MR PIERRE PARVEAU : ORGNAC SUR VEZERE
MR ALAIN LEULIER : PERPEZAC LE NOIR
MME JOSETTE HAMMES : PERPEZAC LE NOIR
MR THIERRY BAISSIERES : PIERREFITTE
MR OLIVIER NICAUD : PIERREFITTE
MR JEAN-FRANÇOIS BERGEAL : SADROC
MME MARIE-CELINE VERNISEAU : SAINT AULAIRE
MR FABIEN SORIN : SAINT AULAIRE
MME SOPHIE LEFEVRE : ST BONNET L'ENFANTIER
MR BERNARD FARRUGIA : ST PARDOUX L'ORTIGIER, TRESORIER-ADJOINT
MR JEAN PIERRE BERGEAL : ST PARDOUX L'ORTIGIER
MME LAURENCE GERBE : ST YBARD
MME ALINE REINEIX : ST YBARD
MME NATHALIE ROBERT : SALON LA TOUR
MR CHRISTIAN BERGER : SALON LA TOUR
MR FRANÇOIS FILLATRE : UZERCHE
MR PHILIPPE NOUVET : UZERCHE
MME DANIELE DUMONT : VIGEOIS, SECRETAIRE-ADJOINT
MR JEREMY AUTEF : VIGEOIS

ETAIENT EXCUSES :

MR JACQUES PLENSA : CONDAT SUR GANA VEIX
MME NATHALIE CHASSAGNE : EYBURIE
MR ERIC DUMOND : EYBURIE
MR BERNARD LABORIE : MASSERET
MR MANUEL CAILLAUD : MASSERET
MR ANDRE PERRIER : OBJAT (POUVOIR A MME DALY)
MR JEAN MARC CHAUZU : SADROC
MR GILLES FREMINET : ST BONNET L'ENFANTIER

ADMINISTRATION :

MME CHANTAL VALADE : SECRETAIRE GENERAL
MR MATHIAS ROUX : COORDINATEUR DE GESTION
MR XAVIER ROUANNE : CHARGE DE MISSION

Monsieur Jean-Pierre Bernardie ouvre la séance en remerciant monsieur Jean-Louis Lascaux, maire d'Allassac, pour son accueil, messieurs Jean-Baptiste Peyrat, Christophe Bouloux délégués. Il salue la présence de Mme Marie-Pierre Porte, trésorière d'Allassac, et toutes les personnes présentes.

Monsieur Jean-Louis Lascaux, remercie le président d'avoir choisi Allassac pour cette réunion et rappelle que c'est la ville historique du SIAV. ; En effet celui-ci y a son siège social depuis sa création.

Il précise qu'Allassac est la deuxième commune la plus peuplée des cantons corréziens avec plus de 4000 habitants, une population en augmentation et un bassin de vie de 7000 habitants, un bassin d'emploi de 800 personnes dont 500 sur Allassac.

Allassac adhère donc au SIAV via la CABB, et est le siège du pays d'art et d'histoire

Il souhaite à tous une excellente réunion et précise qu'il est représenté ce jour par messieurs Jean-Baptiste Peyrat et Christophe Bouloux, délégués.

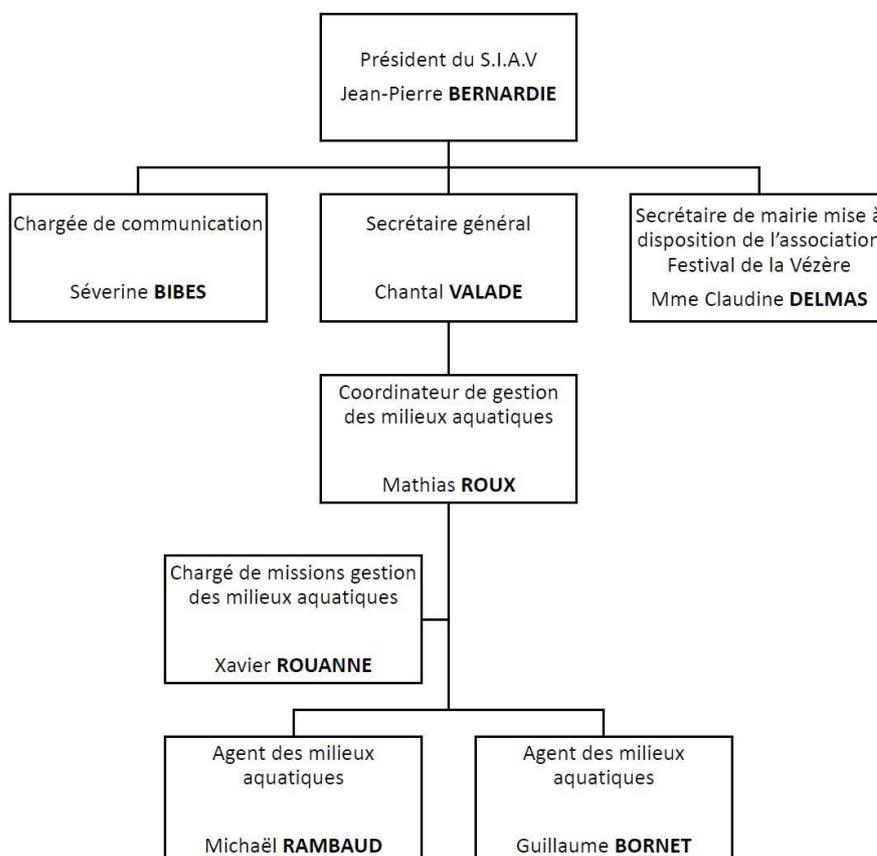
Avant de débiter la séance, le président demande à chacun d'avoir une pensée pour la mémoire de Mme Sophie Dessus, député maire d'Uzerche.

I - ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION : PRESENTATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DU SIAV

Dans le cadre de la mise en place de l'entretien professionnel, le président présente l'organigramme du SIAV qui a été décidé lors des précédentes réunions de bureau (voir ci-après).

ORGANIGRAMME SIAV 2016



Il précise que Mme Claudine Delmas devrait être mise à disposition du Festival de La Vézère jusqu'en janvier 2017, à l'issue de laquelle elle demandera la liquidation de sa retraite.

Il précise que lors de la présentation de l'organigramme au personnel, aucune remarque n'a été formulée. Madame Séverine Bibes a demandé si le poste de chargé de communication pourrait être créé à plein temps en catégorie A. Une réponse négative lui a été apportée. Depuis, Mme séverine Bibes est en arrêt maladie.

Le président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur cet organigramme.

Les membres du comité délibèrent favorablement et approuvent à l'unanimité.

II - RESTAURATION, ENTRETIEN, AMENAGEMENT ET PROTECTION DES BERGES DE L'ENSEMBLE DES RIVIERES ET RUISSEAUX

INFO : RAPPORT REUNION FINANCEURS

Suite à la réunion du 4 mars 2016, avec les représentants de l'agence de l'Eau Adour Garonne, de la région ALPC, du département de la Corrèze. Il est à noter pour :

- Le département n'a toujours pas donné de réponse officielle aux demandes de subventions. Une réponse du SIAV au courrier du 21 juillet 2015 a été adressée; en effet, un désengagement de 50% des aides en fonctionnement étaient signalées pour 2015, d'autre part pour 2016 aucune réponse n'a été reçue à ce jour à la demande déposée. En investissement, les aides sont maintenues. Ce courrier insiste entre autres sur la réactivité du SIAV.
- La région ALPC Aquitaine Limousin Poitou Charentes annonce une dette de 132 millions d'euros suite à la restructuration. Il est demandé à l'ensemble des départements qui composent la nouvelle région de participer à l'effort de la dette avec une baisse de 3% des subventions allouées.
- L'Agence de l'Eau Adour Garonne, maintient le taux maximum de 60% pour les travaux MEDA.

A noter que cette situation, est transitoire en attendant la mise en place de la taxe GEMAPI ;

III - NATURA 2000

DELIBERATION : RENOUVELLEMENT DE LA STRUCTURE PORTEUSE NATURA 2000

Le syndicat a accepté d'être la structure porteuse pour la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Vallée de la Vézère » et a confié la mission de l'animation de ce DOCOB au Conservatoire des Espaces Naturels durant les années 2010 à 2013. Cette mission a été reconduite du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016 par délibération en date du 25 février 2013.

Le président propose à l'assemblée que le syndicat assume à nouveau cette fonction de structure porteuse pour une nouvelle période de 3 ans prenant effet au 1^{er} avril 2016.

Les membres du comité délibèrent favorablement et approuvent à l'unanimité.

IV – QUESTIONS DIVERSES

PROCHAIN COMITE SYNDICAL :

le président remercie Mr Bernard Farrugia, maire de Saint Pardoux l'Ortigier, d'accueillir les membres du comité syndical le samedi 2 avril à Saint Pardoux l'Ortigier.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ENSEMBLE DES BUDGETS

Cette deuxième réunion porte sur la présentation des actualités nationales, locales, et sur les prévisions budgétaires du SIAV. Un document type « projet » a été envoyé aux participants, un document final sera envoyé aux membres présents.

Comme le stipule la loi n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, un dialogue obligatoire au sein des assemblées locales des communes comptant plus de 3500 habitants doit avoir lieu dès la période d'élaboration du ou des budgets primitifs.

La projection du document « rapport d'orientation budgétaire » a eu lieu et a donné lieu à des commentaires sur :

Le budget principal :

Ce budget prend en charge les déficits des budgets annexes notamment promotion touristique, en 2016.

La compétence « opérations aménagement » :

Il est rappelé aux communes membres de la CABB de faire les demandes préalables pour l'installation de tables et bancs sur le bord des cours d'eau à la CABB

La compétence « rivières » :

De même que pour les travaux d'aménagement de berges sur terrain public, une demande d'intervention du SIAV doit être faite en parallèle à la CABB.

En ce qui concerne la mise en défens des berges et les systèmes différenciés à l'abreuvement il semblerait d'après les dernières informations des financeurs, que les fonds européens ne doivent plus être attribués aux collectivités mais directement aux exploitants agricoles via les aides aux investissements non productifs (agricoles). C'est donc la dernière année que le SIAV interviendra. Cette année une dépense de 130 000€ de fournitures est programmée.

En 2015, 12 exploitants agricoles ont été concernés, en 2016 21 seront concernés.

Un MAPA, marché à procédure adaptée travaux 2016 est mis en ligne sur le site « Associations des maires ». Il se compose :

D'une tranche ferme avec deux lots :

LOT N°1 : Entretien des boisements de berges par traction animale et/ou manuel

LOT N°2 : Entretien des boisements de berges avec engins travaux publics

Et d'une tranche conditionnelle avec trois lots :

LOT N°3 : Restauration des berges de la Couze affluent Vézère

LOT N°4 : Restauration des berges de la Loyre affluent Vézère

LOT N°5 : Restauration des berges de la Lône affluent Vézère

Ce marché fera l'objet d'une réunion de la commission d'ouverture des plis le jeudi 24 mars 2016.

Cette année, de l'acquisition foncière est prévue dans le cadre de la préservation des zones humides ainsi que l'achat d'un nouveau véhicule.

La compétence « natura 2000 » :

Au même titre que le MAPA « rivières » une annonce pour un marché « Prestation de services pour l'Animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze – Dordogne » est en ligne sur le site « Association des maires »

La prévision des participations des communes sera à priori maintenue à hauteur de 20%.

Le président précise qu'un compte-rendu et le rapport d'orientation budgétaire seront envoyés aux participants.

Fin de la réunion à 21 h 20.